



ACCES INTERNET

Charte d'utilisation

Bibliothèques de Chartres

Les services :

Il existe deux types d'accès à Internet dans les bibliothèques de Chartres (Médiathèque l'Apostrophe et bibliothèque Louis Aragon) :

- **L'accès filaire**, disponible sur les ordinateurs des espaces multimédias.
- **L'accès sans fil (Wi-Fi)**, disponible dans les espaces publics depuis un ordinateur personnel.

Un filtre bloque l'accès à certains sites : sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, ou de pratiques illégales, sites pornographiques, sites de rencontres et sites de discussions instantanées non sécurisés...

Conditions d'accès :

Pour accéder à Internet, il est nécessaire d'être abonné aux bibliothèques. **Les abonnements délivrés à titre professionnel ne permettent pas d'accéder à Internet.** Un compte de consultation sécurisé, avec identifiant et mot de passe est activé après signature de la charte.

Les mineurs doivent faire signer la charte à leur responsable légal. Les enfants de moins de 11 ans ne peuvent pas se connecter seuls, ils doivent être accompagnés par une personne disposant d'un compte valide.

Règles de consultation :

Conformément au décret 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la « conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne », **l'accès à Internet dans les bibliothèques de Chartres doit être nominatif. L'utilisateur s'engage à ne pas divulguer ses identifiants.**

Conformément à ce même décret, **la Ville de Chartres est tenue, comme tous les autres fournisseurs d'accès, de conserver pendant une durée d'un an les informations permettant d'identifier l'utilisateur**, les caractéristiques techniques ainsi que la date, l'heure et la durée de chaque communication.

La Ville de Chartres n'est pas responsable des propos tenus par les usagers sur les messageries et forums.

L'utilisateur s'engage à :

- **ne pas communiquer ses identifiants et mot de passe à un tiers.**
- ne pas collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
- ne pas diffamer, harceler, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle ;
- ne pas transmettre de virus, ou tout autre programme nuisible ou destructeur.

Il est fortement conseillé aux usagers de ne jamais diffuser d'informations personnelles (photos, coordonnées) sur les réseaux sociaux sans en contrôler l'accès.

Utilisation des postes des espaces multimédias :

Chaque abonné peut bénéficier de 10 h de consultation par semaine, à raison de 4 heures par jour au maximum, dans chacun des établissements, sous réserve des places disponibles.

Chaque usager s’engage à ne pas effectuer d’opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à respecter l’intégrité de l’outil informatique, ainsi qu’à fermer sa session en quittant l’espace multimédia. L’installation de logiciels ou programmes quels qu’ils soient n’est pas autorisée sur les postes des bibliothèques.

L’usager est autorisé à utiliser une clé USB, qui est automatiquement testée par l’antivirus installé. Pour l’utilisation de tout autre support, la Ville de Chartres ne peut garantir leur compatibilité avec les postes sécurisés.

L’usager a la possibilité de stocker momentanément des données sur son espace personnel protégé par son mot de passe. Il s’engage à ne pas stocker plus de 10 Mo de données, auquel cas il pourra lui être demandé de vider son espace. La Ville de Chartres ne saurait être tenue responsable en cas de perte de données.

Il est possible d’imprimer uniquement depuis les postes des bibliothèques. Pour régler ses impressions, chaque abonné dispose d’un Porte Monnaie Virtuel (PMV). L’utilisation de ce PMV est le seul moyen autorisé de paiement des impressions.

Utilisation de l’accès Wifi :

L’accès à Internet est illimité sous réserve d’une connexion disponible. Après 20 minutes d’inactivité, il est nécessaire de se reconnecter.

Il appartient à l'utilisateur de s’assurer que son matériel est équipé des logiciels (antivirus, navigateur...) nécessaires à ce service. La Ville de Chartres n’est pas responsable des dommages pouvant intervenir lors de l’utilisation du Wifi.

L’usager s’engage à éteindre ses hauts parleurs dans les espaces publics.

Il est rappelé à l'utilisateur du Wifi public que lors d’une connexion à un site sécurisé (email, banque, réseau social...), ses codes d’accès peuvent être interceptés par un autre usager. La Ville de Chartres n’est pas responsable en cas de détournement de données.

* * * * *

La charte est susceptible d’évoluer. La bibliothèque s’engage alors à publier les modifications et à en informer les utilisateurs.

Le personnel peut faire cesser la consultation et interdire l’accès à Internet à tout usager ne respectant pas les règles de cette Charte.

Je soussigné(e).....m’engage à respecter les règles énoncées dans la Charte d’utilisation Internet.

Fait à Chartres, le/...../.....

(signature)

Nom et prénom des enfants pour les moins de 18 ans :

Présenter la pièce d’identité (ou photocopie) du signataire